



D3210-Direction générale des services-Assemblées

DELIBERATION N° D.2026.06.72 **du Conseil municipal du 17 juin 2026**

Commission communale des impôts directs (CCID) de Versailles. **Constitution de la liste des contribuables de la Ville désignables par l'administration fiscale pour composer cette commission au titre de la mandature 2026.**

Date de la convocation : 10 juin 2026
Date d'affichage : 18 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : M. Wallerand DUBECQ
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Jean-Yves PERIER, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Xavier GUITTON, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. François DE MAZIERES, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, Mme Marie SEZNEC, M. Steven LAFOSSE-MARIN, Mme Carole FILLEUR, Mme Tess RENDINA-MANCUSO, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Pierre ARNAUD, M. Baptiste BOIN, Mme Marie-Christine CLARAZ, Mme Stéphanie DE LUSTRAC, Mme Laetitia HUBERT, M. Laurent LEFEVRE, M. Ali DORGAA, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Aymeric ANGLES, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Evelyn HURE, Mme Marine LALLAU, M. Wallerand DUBECQ, Mme Murielle KERZERHO, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA, Mme Marie-Pascale BONNEFONT.

Absents excusés:

M. Philippe PAIN, M. Geoffrey LANDRAIN.
M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT), Mme Jennifer CASSIN (pouvoir à M. Ali DORGAA), M. Briac DE CHARRY (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Alaïs SEGUY-COULON (pouvoir à M. Olivier DE LA FAIRE), Mme Agnès CARTIER-MEHEUST (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), M. Wenceslas NOURRY (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 ;

Vu la Loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 (1)

Vu la délibération n° D.2020.06.42 du Conseil municipal de Versailles du 25 juin 2020 relative à la constitution de la liste des contribuables de la Ville désignables par l'administration fiscale pour composer la CCID pour la mandature 2020-2026.

-
- Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, une Commission communale des impôts directs (CCID) est instituée dans chaque commune.

Cette commission, dont le rôle est consultatif, assiste le représentant de l'administration fiscale dans les travaux concernant les évaluations foncières ainsi que ceux relatifs à l'assiette des taxes foncières

et d'habitation.

Ainsi, avec le concours du représentant de l'administration fiscale, elle :

- dresse la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants,
- participe à l'évaluation des propriétés bâties,
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties,
- formule des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- La CCID est composée de neuf membres : le Maire ou l'adjoint délégué, qui la préside, ainsi que huit commissaires titulaires. Huit commissaires suppléants sont également désignés.

Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques, d'après une liste de contribuables, en nombre double, soit 32, proposée par le Conseil municipal.

Ces derniers doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Leur nomination a lieu à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et pour la même durée de mandat que celle du Conseil municipal.

En fonction de ces conditions, une liste de 32 contribuables a été dressée.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

d'adopter la liste des contribuables ci-dessous, à partir de laquelle le Directeur départemental des finances publiques désignera les membres de la Commission communale des impôts directs (CCID) de Versailles pour la mandature 2026, présidée par M. Alain NOURISSIER, Adjoint au Maire de Versailles :

1	AVOUT D'AUERSTAEDT (D') Nicolas	17	SAVOURE Dominique
2	AUGIER de CREMIERS Catherine	18	BOBILLIER Isabelle
3	BOISSIER Patrick	19	DELAPORTE Laurent
4	BELMER Coralie	20	JACQMIN Anne
5	CORVAISIER Ivan	21	MAUPAS Didier
6	DE LUSTRAC Stéphanie	22	D'AMONVILLE Aurore
7	COLLIN Stéphane	23	LOISELEUR DES LONGCHAMPS Hubert
8	DE DROUAS Bénédicte	24	DE PREMORREL Béatrice
9	LE TOUZE Cyril	25	DE BENGY Bruno
10	DE CHANTERAC Marie	26	COTTET Fleur
11	PASQUIER Jean-Pierre	27	NICOLAIEFF Bernard
12	CHAUDRON Brigitte	28	MEYRUEY Olivier
13	HUBERT Pascal	29	TRESARIEU Florence
14	LAMBERT Brigitte	30	FLEURY Hervé
15	LECALLIER Thierry	31	MEZZADRI Philippe
16	TABOURIER Brigitte	32	BARRIERE Blandine

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 51 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 51 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

